

A.S.A de Champagne Fontaine
Mairie
24320 CHAMPAGNE FONTAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 19 mars 2026 à 10h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	15
Présents	5
Représentés	0
Absents	11

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 05 MARS 2026, s'est réunie à la mairie de Champagne sous la présidence de ROUGIER Guillaume

Mr DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° AP 2026 - 1
Objet : Quorum

Le quorum n'étant pas atteint, l'assemblée n'a pas pu délibérer lors de cette première réunion. Les délibérations ont donc été reportées à la seconde assemblée, convoquée le même jour à 11h00

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal



Le Président,
ROUGIER Guillaume



A.S.A. CHAMPAGNE FONTAINE
Mairie
24320

A.S.A de Champagne Fontaine
Mairie
24320 CHAMPAGNE FONTAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 19 mars 2026 à 10h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	15
Présents	5
Représentés	0
Absents	11

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 05 MARS 2026, s'est réunie à la mairie de Champagne sous la présidence de ROUGIER Guillaume

Mr DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AP 2026 - 2

Objet : rapport d'activité

Le président présente son rapport sur l'activité de l'ASA et sur sa situation financière en s'appuyant sur le dossier de gestion réalisé par l'ADHA24.

Ce dossier de gestion est annexé à cette présente délibération, il a été présenté lors de l'assemblée des propriétaires.

L'Assemblée des propriétaires, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré (Abstention : 0 - Voix Pour : 5 - Voix contre : 0), décide :


- D'approuver le rapport d'activité présenté par le président

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal



Le Président,
ROUGIER Guillaume

A.S.A. CHAMPAGNE FONTAINE
Mairie
24320 Champagne Fontaine


A.S.A de Champagne Fontaine
Mairie
24320 CHAMPAGNE FONTAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 19 mars 2026 à 10h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	15
Présents	5
Représentés	0
Absents	11

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 05 MARS 2026, s'est réunie à la mairie de Champagne sous la présidence de ROUGIER Guillaume

Mr DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AP 2026 - 3

Objet : indemnité membres du syndicat

Le Président explique que le Décret 2006-504 du 3 mai 2006, portant application de l'Ordonnance 2004-632 du 1^{er} Juillet 2004, indique dans les articles 22 et 29 que le président, le vice-président et les syndics ayant des fonctions bien identifiées peuvent percevoir une indemnité à raison de leur activité si l'Assemblée des Propriétaires en décide ainsi par une délibération qui en fixe, le principe et le montant, pour la durée de leur mandat. Ces indemnités sont liées à la charge du travail que représente la fonction et à l'implication reconnue nécessaire pour mettre en œuvre les missions de l'ASA.

Le Président soumet donc au vote de l'assemblée des propriétaires la proposition d'indemnité annuelle suivante :

- Président de l'ASA : 1200 € HT – ROUGIER Guillaume
- Responsable des stations : 165 € HT Mr MEGE

Il est précisé que le président, vice-président ou syndic, empêché d'assurer sa mission, peut déléguer à un autre syndic. L'indemnité versée sera alors calculée sur la proportion d'activité que chaque syndic réalise, moyennée sur l'année.

L'assemblée des propriétaires, après avoir délibéré (abstention : 0 - voix pour : 5 - voix contre 0), décide :

- DE VALIDER cette proposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal



Le Président,
ROUGIER Guillaume



A.S.A de Champagne Fontaine
Mairie
24320 CHAMPAGNE FONTAINE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE DES
PROPRIÉTAIRES**

Séance du 19 mars 2026 à 10h30

Nombre de propriétaires	
En exercice	15
Présents	5
Représentés	0
Absents	11

L'assemblée des propriétaires, sur convocation adressée le 05 MARS 2026, s'est réunie à la mairie de Champagne sous la présidence de ROUGIER Guillaume

Mr DEVARS Pascal est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION AP 2026 - 4
Objet : information tarifs

Le président informe les adhérents qu'après examen des comptes, le Syndicat a délibéré sur la mise en place des tarifs suivants :

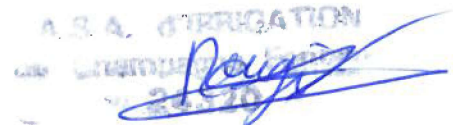
- Charges fixes : 190 € HT/ ha appel en mai
- Charge variable : 0.10 € HT / m³ appel en novembre

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
DEVARS Pascal



Le Président,
ROUGIER Guillaume

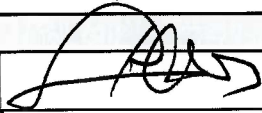






A. S. A. CHAMPAGNE FONTAINE
Mairie
24320

ASA de Champagne Fontaine
Mairie 24320 CHAMPAGNE ET FONTAINE

Assemblée des propriétaires
du : *19 mars 2026*.....

Liste d'émargement

Usager - Propriétaire	Souscriptions		Signature
	S1	S2	
DEVARS PASCAL			
- DEVARS PASCAL	14,00	0,00	
Total de l'usager =	14,00	0,00	
EARL A.P.F 02			
- AUGERAUD FABRICE	8,00	0,00	
Total de l'usager =	8,00	0,00	
EARL DOYEN			
- INDIVISION DOYEN	8,00	0,00	
- Indivision BERAUD	17,00	0,00	
Total de l'usager =	25,00	0,00	
EARL JADEAUD STEPHANE			
- JADEAUD ELIANE	25,00	0,00	
Total de l'usager =	25,00	0,00	
EARL MOULIN MONDOT			
- PEILLOUT MARIE France	10,00	0,00	
- RIVIERE	10,00	0,00	
Total de l'usager =	20,00	0,00	
EARL LES MARTINS			
- MARANDAT Monique	20,00	0,00	
Total de l'usager =	20,00	0,00	
EARL ROUGIER			
- ROUGIER MARIE ANNICK	14,00	0,00	
Total de l'usager =	14,00	0,00	
EARL PETIT			
- MALLORANT Christine	15,00	0,00	
Total de l'usager =	15,00	0,00	
GAEC MEGE			
- GAEC MEGE	21,00	0,00	
Total de l'usager =	21,00	0,00	
GAEC PICHOT TEXIER			
- TEXIER DIDIER	19,00	0,00	
Total de l'usager =	19,00	0,00	
GAEC DE LA RICHARDIE			
- GAEC DE LA RICHARDIE	20,00	0,00	
- LANES Françoise	11,00	0,00	
Total de l'usager =	31,00	0,00	

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =

AR Prefecture024-292400330-20260319-2026AP004-DE
Reçu le 26/05/2026

<i>Usager</i> <i>- Propriétaire</i>	<i>Souscriptions</i>		<i>Signature</i>
	<i>S1</i>	<i>S2</i>	
SCEA JARDRY			
- JARDRY JEANNE MARIE	5,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	5,00	0,00	
SCEA LA FEUILLADE			
- DUMAS PHILIPPE	20,00	0,00	
<u>Total de l'usager =</u>	20,00	0,00	
<u>Total sur la Structure =</u>	237,00	0,00	

MEMO : Unité S1 = ha Unité S2 =